

SERVICE CIRCULATION

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de Sarreguemines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 à L.2213-5 et L.2542-1 à L.2542-4

Vu les dispositions du Code de la Route,

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des usagers et de permettre le bon déroulement des travaux sur le réseau de chaleur, rue Jaunez,

Arrête

- Article 1 :** La société nouvelle SMTPF – 57501 SAINT-AVOLD – procèdera, pour le compte de DALKIA, à des travaux sur le réseau de chaleur rue Jaunez, tronçon compris entre la rue Verdet et la rue des Tirailleurs, **du 01 au 30 avril 2021.**
- Article 2 :** Durant cette période, la circulation sera perturbée avec rétrécissement de la chaussée au droit des travaux.
- Article 3 :** La société nouvelle SMTPF sera chargée de la mise en place des présignalisations et signalisations réglementaires de chantier.
- Article 4 :** Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
- Article 5 :** Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 30 mars 2021



Pour l'Adjoint délégué
la Conseillère Municipale déléguée

Nicole BOURESY-DORCKEL

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.



sarreguemines

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le présent arrêté a été publié le 31.03.22 selon les formes locales accoutumées.

Fait à Sarreguemines, le
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

31.03.2022



Sébastien JUNG

